

Image not found or type unknown



Devenir donation aux enfants suite à divorce

Par **PHILDELANVER**, le **14/02/2008** à **03:48**

bonjourrrrrnous possédons un bien dans le finistère pour lequel nous avons fait une donation au dernier des vivants.rnNous sommes en instance de divorce et souhaitons que ce bien reste dans la famille.rnNous envisageons de faire donation de ce bien à nos quatre enfants avant de divorcer.rnrn1) Est-ce réalisable ?rn2) Quel est le devenir de cette donation suite au divorce ?rnD'avance merci pour vos éléments de réponse.rnCordialement